

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 892

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 07203**

(54) Clapet de régulation de pression.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). G 05 D 16/06; B 65 D 90/32.

(22) Date de dépôt..... 10 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : Société dite : COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MECANISMES, en abrégé CIM,
résidant en France.

(72) Invention de : Jean Christophe Canadas et Michel Steiner.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention est relative à un clapet de régulation de pression destiné à maintenir la pression d'une enceinte entre deux valeurs prédéterminées. Elle s'applique en particulier à l'équipement des bouchons de réservoir à carburant des véhicules automobiles.

Il est souvent souhaitable d'interdire aux gaz contenus dans une enceinte de posséder une surpression ou une dépression excessive par rapport à l'atmosphère environnante. En particulier, une surpression dans un réservoir d'essence, due à une élévation de température, présente un risque d'explosion, tandis qu'une dépression dans le réservoir, due à une baisse du niveau du carburant, risque de conduire à une mauvaise alimentation du carburateur.

On a proposé diverses solutions pour assurer une telle régulation de pression au niveau du bouchon du réservoir. Mais ces solutions se sont révélées trop compliquées à réaliser et n'ont pas été adoptées industriellement.

L'invention a pour but de fournir un clapet de régulation de pression de conception particulièrement simple et économique. A cet effet, le clapet suivant l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend un corps destiné à être monté autour d'un orifice d'une paroi de l'enceinte, une cloison qui divise ce corps en une première chambre communiquant avec l'orifice et une deuxième chambre présentant un passage de communication avec l'atmosphère extérieure, cette cloison présentant deux ouvertures de mise en communication des deux chambres, et un joint élastique unique comportant deux lèvres dont l'une s'applique élastiquement sur l'une des deux ouvertures de la cloison jusqu'à une valeur prédéterminée de surpression (respectivement de dépression) à l'intérieur de l'enceinte et dont l'autre isole l'autre ouverture du

passage de la deuxième chambre jusqu'à une valeur préterminée de dépression (respectivement de surpression) à l'intérieur de l'enceinte.

L'assemblage du clapet est rendu très facile
5 lorsque la cloison comprend une plaque qui présente un trou central autour duquel fait saillie une douille borgne cylindrique, les ouvertures étant ménagées respectivement dans la plaque et dans la douille, et lorsque le joint élastique est une manchette élastique enfilée
10 à serrage sur cette douille et munie entre la plaque et l'ouverture de la douille d'une aile périphérique dont la demi-section est recourbée vers la plaque et qui s'applique sur tout son pourtour sur le corps.

L'invention a également pour objet un bouchon
15 de réservoir à carburant d'automobile équipé d'un clapet tel que défini ci-dessus.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide du dessin annexé, qui en représente seulement un mode d'exécution. Sur ce dessin:

20 la Fig. 1 est une vue en coupe longitudinale d'un clapet suivant l'invention, au repos;

les Fig. 2 et 3 sont des vues analogues du clapet, respectivement en cas de dépression et en cas de surpression dans l'enceinte;

25 la Fig. 4 est une vue en coupe longitudinale d'un bouchon de réservoir équipé du clapet des Fig. 1 à 3.

Le clapet 1 représenté aux Fig. 1 à 3 est constitué de trois pièces: un corps extérieur rigide 2, 30 une cloison rigide 3 et une manchette élastique 4 en caoutchouc. Il est destiné à être fixé autour d'un orifice 5 prévu dans une paroi 6 d'une enceinte 7 contenant un gaz dont la pression est susceptible de varier. Le clapet 1 a une forme générale de révolution autour de 35 l'axe X-X de l'orifice 5, que l'on supposera vertical.

Le corps 2 a la forme d'une cuvette renversée ou d'une cloche à fond plat 8 et à paroi latérale cylindrique 9. Le bord de cette dernière est emmanché et fixé à joint étanche, par exemple par soudure par ultrasons, dans un contre-alésage 10 prévu à l'extrémité supérieure de l'orifice 5. Le fond 8 est percé d'une couronne de trous 11.

La cloison 3 a en section longitudinale une forme générale en T renversé. Elle comporte une base creuse 12 en forme de cuvette renversée emmanchée dans la région inférieure du corps 2, son bord inférieur se trouvant sensiblement dans le même plan que celui de ce corps. Le fond 13 de la base 12 présente une couronne de trous 14 et un trou central 15. De la périphérie de ce dernier part vers le haut une douille tubulaire borgne 16 dont le fond 17 bute contre le fond 8 du corps 2. Un trou radial 18 traverse la douille 16 près du fond 17.

La manchette élastique 3 a une section longitudinale en forme générale de lys. Elle comporte un fût tubulaire 19 dont la longueur est à peu près égale à celle de la douille 16 et qui est enfilé à serrage sur cette dernière. L'extrémité supérieure du fût 19 est effilée. D'un point intermédiaire de ce fût, situé entre le niveau du trou 18 et celui du fond horizontal 13, part à peu près radialement une saillie ou aile annulaire 20 venue de moulage avec le fût 19. Cette aile a une demi-section en forme approximative de quart de cercle recourbé vers le bas.

Lorsque la pression de gaz régnant dans l'en-30 ceinte 12 est à peu près égale à la pression P_0 extérieure à l'enceinte, c'est-à-dire habituellement à la pression atmosphérique, le clapet se trouve dans l'état représenté à la Fig. 1: la partie supérieure du fût 19 s'applique élastiquement sur l'extrémité radialement extérieure du

trou 18, et l'aile 20 s'applique élastiquement avec effet de lèvre, par sa face supérieure/extérieure, contre la face intérieure de la paroi latérale du corps 2. Aucune communication n'existe donc entre l'enceinte 7 et l'atmosphère extérieure.

Si la pression régnant dans l'enceinte 7 diminue jusqu'à une certaine valeur $P_1 < P_0$ déterminée par la souplesse de l'aile 20, celle-ci cède et se décolle de la paroi 9 du corps 2, comme illustré à la Fig. 2, tandis que le fût 19 s'applique plus fermement sur le trou 18. De l'air extérieur peut alors pénétrer dans l'enceinte 7 par les trous 11, l'espace annulaire 21 du corps 2 entourant la manchette 3, les trous 14 et l'orifice 5. Dès que la pression intérieure de l'enceinte est remontée jusqu'à la valeur P_1 , l'aile 20 s'applique de nouveau à joint étanche sur la paroi 9.

Si au contraire la pression qui règne dans l'enceinte 7 augmente jusqu'à une certaine valeur $P_2 > P_0$ déterminée par la souplesse de la partie supérieure effilée du fût 19, celle-ci cède et se décolle de la douille 16 en découvrant le trou 18, comme représenté à la Fig. 3, tandis que l'aile 20 s'applique plus fermement contre la paroi 9 du corps 2. Du gaz peut alors s'échapper de l'enceinte 7 dans l'atmosphère par l'orifice 5, l'espace intérieur 22 de la base 12, le trou 15, l'espace intérieur 23 de la douille 16, le trou 18, l'espace annulaire 21 et les trous 11. Dès que la pression intérieure de l'enceinte est redescendue à la valeur P_2 , le fût 19 s'applique de nouveau sur le trou 18 en l'obturant à joint étanche.

On remarque que le clapet 1 convient dans le cas où l'enceinte 7 est un réservoir de liquide, puisque le liquide, n'étant pas sous pression, ne risque en aucun cas de sortir du réservoir à travers ce clapet. On choisit

bien entendu dans chaque cas, pour les trois pièces 1 à 3 constituant le clapet 1, des matériaux inertes vis-à-vis du gaz et éventuellement du liquide contenus dans l'enceinte 7.

5 La Fig. 4 montre l'application du clapet 1 à un bouchon 24 de réservoir à carburant de véhicule automobile tel que décrit dans la demande de brevet FR 81 00 131. Pour les besoins de la présente description, il suffit d'indiquer que le corps 25 du bouchon
10 24 possède une collarette horizontale 26 sur la face inférieure de laquelle est fixée une cuvette en tôle 27 percée de deux fenêtres latérales 28. L'orifice 5 est percé dans la région radialement intérieure de la collarette 26 et communique, en service, avec l'intérieur
15 du réservoir (non représenté) par l'espace intérieur de la cuvette 27 et les fenêtres 28. Le clapet 1 assure ainsi le maintien du réservoir entre les deux pressions $P_1 < P_0$ et $P_2 > P_0$. De plus, il est rendu inaccessible par le capuchon supérieur 29 du bouchon, dont la périphérie inférieure 30 est sertie sur le pourtour du corps 25 et dont la surface supérieure 31 rejoint avec jeu l'extrémité supérieure de ce corps et la tête 32 du barijet de verrouillage 33.

On comprend qu'on peut facilement ajouter
25 le sous-ensemble constitué par le clapet 1 à divers types de bouchons de réservoir existants sans pour cela devoir modifier de façon notable ces bouchons ni leurs chaînes de fabrication.

- REVENDICATIONS -

1.- Clapet de régulation de pression, notamment pour bouchon de réservoir à carburant, destiné à maintenir la pression d'une enceinte entre deux valeurs prédéterminées, caractérisé en ce qu'il comprend un corps
5 (2) destiné à être monté autour d'un orifice (5) d'une paroi (6) de l'enceinte (7), une cloison (3) qui divise ce corps en une première chambre (22-23) communiquant avec l'orifice et une deuxième chambre (21) présentant un passage (11) de communication avec l'atmosphère extérieure, cette cloison présentant deux ouvertures (14, 18) de mise en communication des deux chambres, et un joint élastique unique (4) comportant deux lèvres dont l'une (19) s'applique élastiquement sur l'une (18) des deux ouvertures de la cloison jusqu'à une valeur prédéterminée
15 (P_2) de surpression (respectivement de dépression) à l'intérieur de l'enceinte (7) et dont l'autre (20) isole l'autre ouverture (14) du passage (11) de la deuxième chambre jusqu'à une valeur prédéterminée (P_1) de dépression (respectivement de surpression) à l'intérieur de
20 l'enceinte.

2.- Clapet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le joint élastique (4) est porté par la cloison (3).

3.- Clapet suivant l'une des revendications
25 1 et 2, caractérisé en ce que le joint élastique (4) est disposé dans la deuxième chambre (21).

4.- Clapet suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la cloison (3) comprend une plaque (13) qui présente un trou central
30 (15) autour duquel fait saillie une douille borgne cylindrique (16), les ouvertures (14, 18) étant ménagées respectivement dans la plaque et dans la douille, et en ce que le joint élastique (4) est une manchette élastique enfilée à serrage sur cette douille et munie entre la

plaqué et l'ouverture (18) de la douille d'une aile périphérique (20) dont la demi-section est recourbée vers la plaque (13) et qui s'applique sur tout son pourtour sur le corps (2).

5 5.- Clapet suivant la revendication 4, caractérisé en ce que le corps (2), la cloison (3) et la manchette (4) sont dans l'ensemble de révolution et coaxiaux.

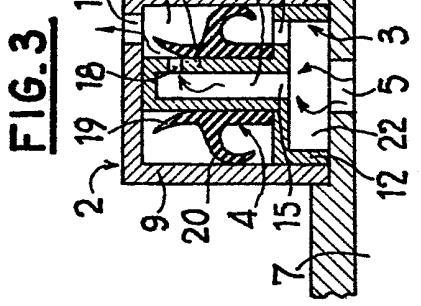
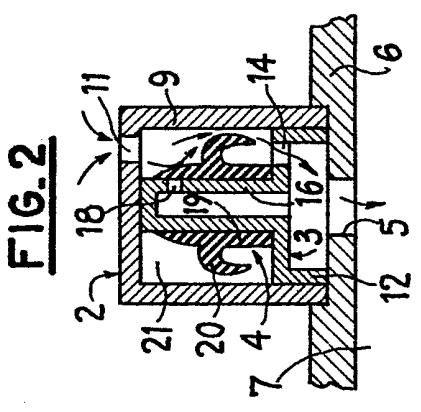
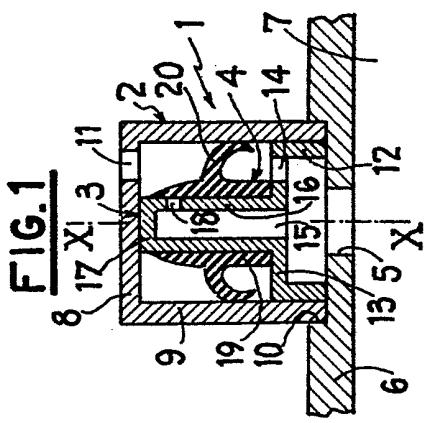
10 6.- Clapet suivant l'une des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que le corps (2) a la forme d'une cloche, et en ce que la plaque (13) comporte un rebord cylindrique emmanché dans le corps.

15 7.- Clapet suivant la revendication 6, caractérisé en ce que le fond (17) de la douille (16) bute contre le fond (8) du corps (2).

8.- Bouchon de réservoir à carburant d'automobile, caractérisé en ce qu'il est muni d'un clapet (1) suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7.

20 9.- Bouchon suivant la revendication 8, caractérisé en ce que le clapet (1) est fixé autour d'un orifice (5) percé dans la collerette extérieure (26) du corps (25) du bouchon (24).

1/1

FIG. 4

This frontal view shows a rectangular housing with a central cavity. Numbered callouts point to components 1, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, and 32. Components 1, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, and 32 are located in the upper section, while 32 is in the lower section.